



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Yves PAUTRAT  
03 80 68 50 65  
yves.pautrat@culture.gouv.fr

Références : YP/JP/2023/ 689

COURRIER ARRIVE

30 MARS 2023

SUCAT

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or  
Service territorial, bureau ADS  
57 Rue de Mulhouse  
BP 53317  
21033 DIJON CEDEX

À l'attention de Mme Géraldine MEUZARD

Dijon, le **29 MARS 2023**

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** POUILLY-EN-AUXOIS (COTE-D'OR), Larrey des Vignes  
PC02150122B0012  
Votre courrier du 18 mars 2023  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 20 mars 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des  
affaires culturelles, et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

  
Marc TALON